

Déficits publics français: S'enfoncer encore plutôt que de tenter l'impossible réforme?

On en a tellement l'habitude qu'on y prête à peine attention: la Cour des comptes a ré-estimé à la mi-année le déficit public français 2014. Selon la juridiction financière, il devrait se situer à 4 % de la richesse produite (produit intérieur brut), voir «légèrement au-dessus». On est loin du fameux critère de 3 % du traité constitutionnel de Maastricht, du pacte de stabilité et du pacte budgétaire européen. Dans ces conditions, la Cour des Comptes va plus loin dans ses estimations et se montre pas moins sévère dans ses projections 2015, le respect des engagements français de retour sur ces 3 % étant jugé «improbable».

On est ainsi assez loin des affirmations gouvernementales de niveau de 3,8% cette année et de 3% l'année prochaine. La commission européenne ne dit pas vraiment autre chose, avec une anticipation de 3,4 % à l'issue de l'exercice 2015.

Notre pays reste sur la liste des mauvais élèves, ramenée à 11 par les institutions européennes. Elle y côtoie des maillons faibles comme Malte, Chypre, la Grèce, la Croatie, la Slovénie ou la Pologne. La liste comprend des pays en voie de redressement: Portugal, Espagne, Irlande et le champion des déficits qu'est le Royaume-Uni. Ce dernier, comme la France s'est engagé à trouver l'objectif de 3 % du PIB en 2015 et compte pour cela sur le dynamisme de son économie. On ne peut pas en dire autant de ce côté de la Manche.

Plusieurs questions se posent pour prendre la mesure de la question. En premier lieu, le débat n'est-il pas dépassé? En second lieu, quels sont les objectifs, au-delà de la brutalité des textes européens? Enfin, quelle est la direction prise?

Le débat n'est-il pas dépassé?

Après les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Japon ont plongé dans le soutien à tout prix de l'économie, via un policy mix accommodant, c'est à dire combinant fiscalité et gestion monétaire. Les résultats semblent avoir porté avec des sorties avérées de récession. Pourquoi les pays européens se priveraient-ils de ces possibilités?

La question semble se poser avec une certaine acuité aujourd'hui, avec la réouverture du débat par Matteo Renzi, le président du conseil italien. Vendredi dernier, il a ainsi demandé «un changement de mentalité» concernant les règles budgétaires européennes, annonçant des initiatives à la faveur de la présidence de l'Union par son pays à partir du 1er juillet. Il ne s'agirait pas «d'un assouplissement des accords sur les questions budgétaires», mais d'une révolution dans les esprits, les objectifs et la pratique, «pour répondre aux inquiétudes et aux défis».

A y regarder de plus près cependant, ce n'est pas le laxisme généralisé et le refus de rechercher plus d'équilibre dans les comptes publics qui est la marque des modèles américain, japonais, britannique ou italien. Aux Etats-Unis, les déficits sont sous le contrôle étroit du parlement et très encadrés. Au Japon, l'augmentation du taux de TVA début avril montre le souci de réduction des déséquilibres. En Grande Bretagne, le discours, sinon les faits, est engagé dans un tour de vis fiscal. En Italie même, le plan de relance de M. Renzi est financé sans augmentation de taxe, mais avec un recours assez limité au déficit, les comptes publics affichant un excédent primaire (surplus avant charge de l'endettement).

L'analyse le montre, le débat du déséquilibre ne se pose pas en instantané, mais il est partout une réalité en dynamique.

Quels sont les objectifs, au-delà de la brutalité des textes européens ?

Le président de la République l'a dit et répété: «Nous tiendrons tous nos engagements car c'est la parole, la crédibilité de la France qui sont en jeu et personne ne peut mettre en doute la crédibilité de notre pays». Evidemment, on voit que cette parole ne sera pas tenue. Mais pourquoi l'avoir donnée?

Vouloir respecter les règles du commerce mondial, les règles de concurrence européennes et celles de l'euro explique comment la France s'est enfermée dans un cadre qui n'a pas bloqué les Etats-Unis, le Japon et pas vraiment le Royaume-Uni. L'absence de crédibilité politique empêche des prises de positions à l'italienne.

La question est celle du modèle supranational européen, du projet qui est finalement fédéraliste. Un fédéralisme particulier, puisqu'il est en réalité pour l'essentiel l'application générale de règles de fonctionnement allemandes.

On sait le parti que la compétitivité allemande a tiré de l'intégration des populations de l'ancienne RDA qui ont accru le nombre de ses ressortissants de 30 %. La fameuse modération salariale à la base des réformes Schröder s'explique par la pression de cette main-d'œuvre sortant de la pauvreté. On sait aussi que les réformes du modèle social ainsi obtenues ont été mises au service d'une bataille de productivité – industrielle en grande partie – menée pour l'essentiel contre les autres pays européens. L'avantage de croissance étant ensuite amplifié par la gestion de la monnaie unique.

L'objectif pour la France est-il ainsi de s'inscrire dans une règle du jeu définie pour un partenaire aux visées hégémoniques?

En partie oui, mais seulement en partie. La réalité est que la fuite en avant budgétaire a nécessairement une fin. Dans le cadre de l'euro, la conclusion ne peut être la dévaluation. Ce serait donc une dévaluation interne comme les pays endettés de l'Europe l'ont subie depuis cinq ans. Restaurer les équilibres – et la Banque Centrale Européenne va agir pour l'aider - est l'objectif pour éviter une spirale déflationniste pour la deuxième économie du continent qui est la nôtre. On notera que le niveau de la dette l'impose aussi: aujourd'hui le faible surplus de rendement des emprunts

français par rapport aux allemands à 10 ans de 0,4 % se justifie par le stock de richesse et l'interdépendance des deux économies de part et d'autre du Rhin. Mais la tendance de dégradation l'emporterait certainement un jour.

Quelle est la direction prise?

Le diagnostic de la Cour des comptes ne surprendra pas: "Les objectifs d'économies pour l'année 2015 sont très ambitieux. Or les économies identifiées dans le cadre de la modernisation de l'action publique ne sont pas à la hauteur de cet enjeu".

L'actualité récente ne porte pas à croire que cela change.

Deux des sujets du moment – le statut de la SNCF et celui des intermittents du spectacle - concernent le marché du travail.

On ne peut que constater une politique contraire à l'emploi, menée de façon constante depuis 1982 et les tristement célèbres lois Auroux. Sans aller jusqu'à analyser les règles qui cadrent les contrats de travail en assurant une rigidité exceptionnelle et pénalisant l'embauche, on peut s'arrêter à un fonctionnement des entreprises recherchant la cogestion par le biais de pouvoirs de nuisance donnés aux organismes représentatifs. Dans un pays sans représentativité syndicale, l'entrepreneur est censuré et pénalisé sans cesse. Le résultat, on le connaît: pratiquement 30.000 entreprises françaises comptent 10 à 49 salariés, 5.000 emploient 50 (le seuil qui déclenche la constitution d'un comité d'entreprise) à 499 personnes. Pas besoin de rapports sur le manque d'entreprises de taille intermédiaire en France: tout est fait pour les dissuader d'exister et de se développer.

Le Statut de la SNCF aurait dû être le symbole d'une avancée. On ne pouvait attendre que des règles de droit commun s'appliquent rapidement aux salaires, aux horaires de travail, aux conditions de départ à la retraite, aux avantages non salariaux. Mais, on aurait imaginé que sur ces points, des évolutions soient engagées. Il n'en est rien et la grève de cette semaine était seulement préventive, M. Valls ayant renoncé à demander de la solidarité aux «agents» (pour salariés) des trains. Les efforts seraient réservés au secteur marchand, celui qui produit de la croissance et de l'emploi.

La question des intermittents du spectacle est moins importante dans les chiffres, mais tout aussi affligeante. Le gouvernement suit dans ce cas encore une stratégie de non règle, de non solidarité, de non justice même. La collectivité doit payer sans contrôle pour des entrepreneurs et des salariés d'un secteur particulier. Le secteur privé créateur de richesse est là pour être ponctionné.

Les deux questions sont symboliques: après le recul sur les deux sujets, rien ne semble vraiment possible en termes de réformes. Il ne suffit pas de lever le menton pour avoir la crédibilité de M. Renzi et sa force politique pour demander un changement de mentalité. La réforme des collectivités territoriales annonce une autre capitulation, puisque des engagements de maintien de l'emploi la rendent sans vrai objet.

La deuxième quinzaine de juin 2014 pourrait bien être le tournant du quinquennat: le renoncement aux réformes, et donc un nouveau rendez-vous raté avec le rétablissement des équilibres et la recherche de croissance. La «réforme impossible» sera pourtant d'autant plus sévère, que l'absence de courage et de vision l'auront retardée.